

# MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie – 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2021

## COMPTE-RENDU

### Présents

Mesdames DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, MAZOYER Martine, BESSET-CHAVE Anne, PILLON Géraldine ;

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, MARLHES Cyril, PIOT Bernard, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice

### Excusés

Mesdames ALAZET Delphin, BOURRIN Sophie (donne pouvoir à MARLHES Cyril);

Monsieur CARTE David-Alexandre

### 1. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande la modification suivante

Achat d'une table dans l'espace du City stade

### 2. Compte-rendu du conseil municipal du 25 mai

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

### 3. Convention de délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs

La convention définit les conditions générales dans lesquelles les communes de Bessey, Roisey, Saint Appolinard et Véranne, autorités délégantes, entendent confier à la SPL du Pilat rhodanien, délégataire, la gestion de leur centre de loisirs commun.

Les biens et équipements utilisés sont ceux du délégataire qui les prennent seuls en charge et qui conclut les contrats d'assurance.

Le délégataire assure la gestion et l'exploitation du centre de loisirs périscolaire et extrascolaire, la sécurité et la continuité du service.

Pour la partie du centre de loisirs périscolaire de Véranne, le délégataire accueille, dans la limite des places disponibles, les enfants scolarisés des familles ayant un lien avec les communes de Saint Appolinard et Véranne.

Il organise les activités pédagogiques, les repas et les goûters, l'accueil et la gestion des familles. Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative.

Les prévisions sont de 1404 heures d'animateurs pour 864 heures d'ouverture à Véranne, avec deux animateurs(trices) le matin et le soir, et un(e) le midi.

Les propositions de tarifs sont les suivants :

- Périscolaire avant et après l'école – tarif par demi-heure

Quotient familial	Roisey - Véranne
< 427	0,96 €
De 428 à 488 €	1,02 €
De 489 € à 549 €	1,08 €
> 550 €	1,14 €

- Périscolaire du mercredi après-midi

Proposition de barème mercredi Roisey résidant APE

<i>Quotient Familial</i>	<i>1/2 journée sans repas</i>	<i>1/2 journée avec repas</i>	<i>Journée sans repas</i>	<i>Journée avec repas</i>
<250	3,50 €	5,00 €	5,00 €	6,00 €
251 à 300€	4,50 €	6,00 €	6,00 €	7,00 €
301 à 450 €	5,50 €	7,00 €	7,00 €	8,00 €
451 à 600 €	6,50 €	8,00 €	8,00 €	9,00 €
601 à 700 €	7,50 €	9,00 €	9,00 €	10,00 €
701 à 800 €	8,50 €	10,00 €	10,00 €	11,00 €
801 à 900 €	9,50 €	11,00 €	11,00 €	12,00 €
901 à 1000 €	10,00 €	11,50 €	11,50 €	13,00 €
1 001 à 1 200 €	10,50 €	12,00 €	12,50 €	14,50 €
1201 à 1400 €	11,00 €	12,50 €	14,00 €	16,00 €
1401 à 1500 €	11,50 €	13,50 €	15,00 €	17,50 €
> 1500 €	12,00 €	14,50 €	16,50 €	19,00 €

Proposition de barème mercredi Roisey hors APE

<i>Quotient Familial</i>	<i>1/2 journée sans repas</i>	<i>1/2 journée avec repas</i>	<i>Journée sans repas</i>	<i>Journée avec repas</i>
<250	5,50 €	7,00 €	7,00 €	8,00 €
251 à 300€	6,50 €	8,00 €	8,00 €	9,00 €
301 à 450 €	7,50 €	9,00 €	9,00 €	10,00 €
451 à 600 €	8,50 €	10,00 €	10,00 €	11,00 €
601 à 700 €	9,50 €	11,00 €	11,00 €	12,00 €
701 à 800 €	10,50 €	12,00 €	12,00 €	13,00 €
801 à 900 €	11,50 €	13,00 €	13,00 €	14,00 €
901 à 1000 €	12,00 €	13,50 €	13,50 €	15,00 €
1 001 à 1 200 €	12,50 €	14,00 €	14,50 €	16,50 €
1201 à 1400 €	13,00 €	14,50 €	16,00 €	18,00 €
1401 à 1500 €	13,50 €	15,50 €	17,00 €	19,50 €
> 1500 €	14,00 €	16,50 €	18,50 €	21,00 €

Approuvée à l'unanimité.

#### **4. Marché de prestation de service**

Fourniture de repas en liaison chaude, marché conclu pour un an avec la SPL du pilat Rhodanien, reconductible trois fois.

Le prestataire se conforme aux recommandations du Groupe d'étude des marchés de la restauration collective, au Plan de nutrition, à la circulaire interministérielle du 25 juin 2001 portant sur la composition des repas et la loi Egalim proposant un repas végétarien par

semaine. Il répond aux conditions de traçabilité, d'hygiène, de transport des denrées définies par les arrêtés et circulaires ministériels et interministériels.

La moyenne des effectifs journaliers est de 35 convives et un adulte occasionnel.

Primaire : environ 17, maternelle, environ 17.

Le marché est établi sur la base d'une livraison annuelle comprise entre 3600 et 5400 (soit 4500 repas +/- 20%).

La collectivité communique chaque jour avant 9h15 le nombre de repas à livrer. Une prévision des convives inscrits est communiquée par mail, chaque semaine, au plus tard le vendredi à 12h précédant la semaine concernée.

La composition des repas doit répondre aux recommandations.

Approuvé à l'unanimité.

## **5. Temps périscolaire méridien**

La vente de tickets de cantine assure en partie le coût du repas à la cantine.

Du fait de leur âge, les enfants scolarisés à Véranne ont besoin d'un accompagnement permanent pour assurer un service correct.

Deux employées communales et une employée de la SPL assurent ce service.

Les frais inhérents à ce repas (surveillance des enfants pendant la pause méridienne, aide aux plus petits pour le repas, ménage...) étaient pris en charge par la commune et une subvention de la CAF.

La CAF a supprimé son aide le 01/01/2020 car il n'y avait pas de facturation séparée « coût du repas et coût accueil périscolaire méridien en fonction du quotient familial ».

Du 01/01/2020 au 31/10/2020 la SPL a pris en charge cette perte soit 1538,62 €

Du 02/11/2020 au 30/06/2021 c'est la commune qui a supporté cette perte de prestation soit 1897,57€

Cette situation ne peut perdurer nous devons donc mettre en place une double facturation à partir de la rentrée scolaire 2021/2022 pour les enfants qui déjeunent à la cantine de Véranne.

A partir du 01/09/2021 :

- **Vente de ticket de cantine par la Mairie :**

- **4,90 € le ticket.**

- **Facturation par la SPL du temps périscolaire méridien :**

- **0,10 € pour les quotients inférieurs à 700**

- **0,20 € pour les quotients supérieurs à 700**

La facture pour le temps périscolaire méridien sera envoyée par la SPL aux familles.

Approuvé à l'unanimité.

## **6. Point station du bourg**

Le dimensionnement de la station fait l'objet d'une réflexion eu égard aux débits fluctuants des réseaux. Les réseaux doivent être analysés et retravaillés, les eaux claires ne devant pas être déversées dans les égouts.

## **7. Illuminations de fin d'année**

La commission s'est réunie et a apporté quelques modifications. Un poteau, à l'entrée du village, portera un « Joyeuses fêtes » lumineux. Les cordons déroulés sur la mairie, la façade de l'église et la croix doivent se situer assez haut par mesure de sécurité.

Un sapin sera disposé devant l'église et une réflexion se fera par rapport aux spots de l'église à remplacer éventuellement par des leds (voir ultérieurement avec le SIEL).

Approuvé à l'unanimité.

## **8. Illiwap**

L'alerte nationale concernant le blocage des numéros d'urgence a fait prendre conscience de la nécessité d'un mode d'information rapide des populations.

La base Gedicom n'est pas aujourd'hui totalement mise à jour et la page facebook de la commune ne touche pas tout le monde.

Ilywap, déjà utilisée par des communes de la communauté de communes est une application d'alerte et d'information des populations. La commune y aura recours pour un abonnement annuel de 120 euros et une utilisation gratuite par les habitants qui l'auront chargée.

Approuvé à l'unanimité.

## **9. Subventions associations**

Des subventions ont été demandées depuis le dernier point fait en conseil municipal. Elles seront étudiées au prochain conseil.

Une exposition « Images sensibles » a été posées sur les grilles de la mairie qui soutient le point de vue culturel de l'association. Une ligne a été ouverte sur le budget communal et 500 euros seront alloués à l'association « L'homme qui marche », réalisatrice de l'exposition, sur cette ligne budgétaire.

Approuvée à l'unanimité.

## **10. Gens du voyage**

Une pétition des habitants riverains du parking du Drevet, relative aux nuisances provoquées par le stationnement des gens du voyage.

Une réflexion est en cours au niveau de la communauté de communes pour l'implantation d'un terrain d'accueil.

L'attention et le dialogue du maire restent de mise et permettent le règlement des problèmes qui peuvent se poser.

## **11. Elections départementales et régionales**

Le maire rappelle la tenue des urnes le 27 juin prochain et demande aux assesseurs de se référer à la grille de répartition des présences.

## **12. Délibération de l'extension du réseau électrique au hameau du Buisson**

Le projet d'extension du réseau électrique au hameau du buisson devrait avoir un coût de 21 032,40 € TTC avec la maîtrise d'œuvre effectuée par le SIEL-TE.

Voici comment se décompose le coût :

- 6 249 € pour Extension BTS P. "BUISSON" - prop. SARL GM Forfait 205 kVA
- 14 783.40 € pour les 215 mètres linéaire souterrain à 68,76 € / ml.

La somme sera payée au SIEL en fonds de concours et sera amortie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

## **13. Achat d'une table dans l'espace du City stade**

Une table de pique-nique sera ajoutée dans le City stade, posée sur un sol gravillonné.

Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 22 heures

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 27 juillet à 20 h en mairie**

Secrétaire de séance  
Martine Mazoyer

**Correctif :** Une erreur s'est retrouvée dans les tarifs du Périscolaire avant et après l'école dans le « 3. Convention de délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs ».

**Voici les tarifs votés :**

- Périscolaire avant et après l'école – tarif par demi-heure

<b>Quotient familial</b>	<b>Roisey - Véranne</b>
< 500	1,00 €
De 500 à 700	1,10 €
De 700 à 1 000	1,15 €
De 1 000 à 1 400	1,20 €
> 1 400 €	1,25 €